



Lutter contre le trafic illicite de biens culturels

Un atelier UNESCO/ICOM de renforcement des capacités pour les professionnels européens des musées et du patrimoine culturel

4 - 5 octobre 2021
09:30-12:00 h (CET)
[Lien Zoom](#)

1. CONTEXTE

L'UNESCO, en partenariat avec l'ICOM, présente un atelier de développement des capacités pour les musées et les professionnels du patrimoine culturel des États membres de l'Union européenne (UE) sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. L'atelier fait partie du projet [UE/UNESCO](#) en cours "Action interrégionale et transversale visant à renforcer la lutte contre le trafic illicite de biens culturels", qui vise à réduire le trafic illicite de biens culturels dans l'Union européenne et les pays voisins en renforçant les compétences des professionnels clés et en encourageant de nouvelles synergies entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Chaque jour, quelque part dans le monde, un objet culturel est pillé, volé dans un musée, fait l'objet de fouilles illégales ou franchit clandestinement une frontière. Les États membres de l'Union européenne sont à la fois des pays d'origine et de transit, ainsi que des pays de destination privilégiés pour les objets culturels issus d'un trafic provenant de régions du monde entier. Outre le corpus évolutif de législations nationales, des directives et des règlements ont été mis en place à l'échelle de l'UE pour régir la circulation des biens culturels, et de nombreux États membres ont créé des autorités spécialisées chargées d'enquêter et de lutter contre le commerce illicite.

La coopération est essentielle pour lutter contre le fléau du trafic illicite de biens culturels, et les musées et les professionnels du patrimoine culturel ont un rôle important à jouer, aux côtés des forces de l'ordre, des services douaniers et d'autres parties intéressées.

2. OBJECTIFS

Cet atelier de l'UNESCO/ICOM a pour objectif de favoriser le réseau des musées et des experts du patrimoine culturel, de sensibiliser et de lutter contre le commerce illicite des biens culturels dans l'Union européenne et au-delà. Cet atelier présentera des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des collections, de diligence requise et de coopération entre les institutions afin d'identifier les domaines d'action conjointe.

Dans le cadre de l'initiative conjointe UE/UNESCO, cet atelier renforcera l'expertise, le dialogue et les liens entre les musées et les professionnels du patrimoine culturel en tant que parties intéressées dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

3. AGENDA

Jour 1 : Lundi 4 octobre 2021

Session 1 : Ouverture – Les musées et leur rôle dans la lutte contre le trafic illicite	
9:30 – 9:45	<p>Discours d'ouverture <i>Discours d'ouverture par les représentants des deux organisations</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Lazare Eloundou Assomo, Directeur, Culture et situations d'urgence, UNESCO▪ Peter Keller, Directeur Général, ICOM
9:45 – 10:15	<p>Contexte <i>Présentations introductives précisant le contexte et le cadre statutaire de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels pertinents pour l'action des professionnels des musées et du patrimoine culturel, en focalisant sur les cadres juridiques et procéduraux européens.</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ La coopération internationale et son contexte juridique : la mise en œuvre de la Convention de 1970 et de la Recommandation de 2015 (Daoud Bouledroua, Spécialiste de programme adjoint, Unité du patrimoine mobilier et des musées, UNESCO)▪ Le contexte de l'Union européenne – législation, politique et financement (Anna Kedziorek, Chargée de mission, Unité Politique culturelle, Direction générale de l'éducation et de la culture, Commission européenne)▪ Le rôle des musées dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels (Sophie Delepierre, Cheffe du département de la protection du patrimoine, Secrétariat de l'ICOM)
Session 2 : Gestion des collections et conservation préventive	
10:15 – 10:30	<p><i>La conférencière et les panélistes aborderont l'importance de l'action préventive en présentant des méthodes de gestion et une expérience pratique de la gestion des collections de musées et des sites du patrimoine.</i></p> <p>Conférencière : Protéger en documentant nos collections patrimoniales (Trilce Navarrete, Secrétaire de l'ICOM-CIDOC)</p>
10:30 – 11:00	<p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les réserves et la méthode RE-ORG(anisation) (Marjolijn Debulpaep, Cheffe de l'Unité de conservation préventive, Institut royal du patrimoine culturel, Belgique)▪ Les moyens et enjeux de la sécurisation des collections publiques (David Toubalem, Bibliothèque Nationale de France)

	Modératrice : Valerie Magar, Responsable de l'Unité des programmes, ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels)
Session 3 : Diligence requise et outils pratiques	
	<i>La conférencière et les panélistes exploreront la manière dont la diligence requise dans la gestion des collections peut être assurée et renforcée par des cadres juridiques ainsi que par des outils de communication et des nouvelles technologies.</i>
11:00 – 11:15	Conférencière : L'importance du code de déontologie pour la pratique professionnelle des musées (Andrea Kieskamp, MA, Secrétaire de l'ICOM IC-Ethiques)
11:15 – 12:00	Panélistes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Musées et recherche de provenance (Maria Dahlström, Conservatrice - Département des collections, Musée national de la culture du monde, Suède) ▪ Créer une Liste rouge pour l'Europe du Sud-Est : l'expérience de la Slovénie (Darinka Kolar Osvald, Inspectrice principale de police, conseillère en matière de musées et cheffe du musée de la police slovène, Slovénie) ▪ Le trafic illicite de biens culturels et les capacités d'INTERPOL (Corrado Catesi, Coordinateur, Unité Œuvres d'art, INTERPOL) ▪ L'application KIKu et les enseignements du projet ILLICID (Martin Steinebach, Responsable de la criminalistique informatique Institut Fraunhofer, Allemagne)
	Modératrice : Marina Schneider, Juriste principale, UNIDROIT

Jour 2 : Mardi 5 octobre 2021

Session 4 : Coopération avec les forces de l'ordre	
	<i>La conférencière et les panélistes discuteront des expériences et des moyens d'améliorer la coopération entre les services répressifs et les professionnels des musées et du patrimoine afin d'assurer la fourniture d'experts.</i>
9:30 – 9:45	Conférencière : Lt. Gilda Guerisoli (Carabinieri, Italie)
9:45 – 10:45	Panélistes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération entre la police et les musées (Lucas Verhaegen, Police judiciaire fédérale, DJSOC ART, Belgique) ▪ Protéger le patrimoine mobilier en Irlande contre le trafic illicite (Matthew Seaver, Conservateur adjoint, Musée national d'Irlande, Irlande) ▪ Initiatives de formation pour les professionnels des douanes et des musées (Anna Skaldawska, Douane polonaise, Pologne)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanismes de coopération institutionnelle aux Pays-Bas (Marja van Heese, Inspection de l'information et du patrimoine, Ministère de la Culture, Pays-Bas) <p>Modératrice : Corinne Chartrelle, Experte, Centre de recherche, Police nationale et ancienne cheffe adjointe de l'OCBC (Office central de lutte contre le trafic de biens culturels, France)</p>
Session 5 : Coopération internationale et l'éducation	
11:00 – 11:05	<p><i>Ce panel mettra en lumière les initiatives et les offres de formation actuelles, et explorera des besoins et des opportunités pour renforcer l'éducation et la coopération dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels au niveau international et interdisciplinaire.</i></p> <p>Introduction par la modératrice : Kerstin Manz (Chargée de projet, Unité du patrimoine mobilier et des musées, UNESCO)</p>
11:05 – 11:45	<p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exposition au Louvre « Sculptures antiques de Libye et de Syrie. Lutter contre le trafic illicite de biens culturels » (Vincent Michel, Professeur d'histoire de l'art et d'archéologie, Université de Poitiers, France) ▪ Promouvoir la coopération internationale et l'éducation à travers le réseau des chaires UNESCO (Alicja Jagielska-Burduk, Chaire UNESCO en droit des biens culturels à l'Université d'Opole, Pologne) ▪ Etudes de Master CPP : la nécessité des compétences interdisciplinaires (Alessio Re, secrétaire général de la Fondazione Santagata ; professeur adjoint à l'Université de Turin et à l'Université de Pise, Italie) ▪ Observatoire international du trafic illicite des biens culturels de l'ICOM (Edward Oakes, Département de la protection du patrimoine, Secrétariat de l'ICOM)
11:45 – 11:55	Discussion
11:55 – 12:00	Résumé de clôture (UNESCO et ICOM)
